



NUMÉRO	SUJET
42-2024- DISREN	Demande de crédit de CHF 31'822 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

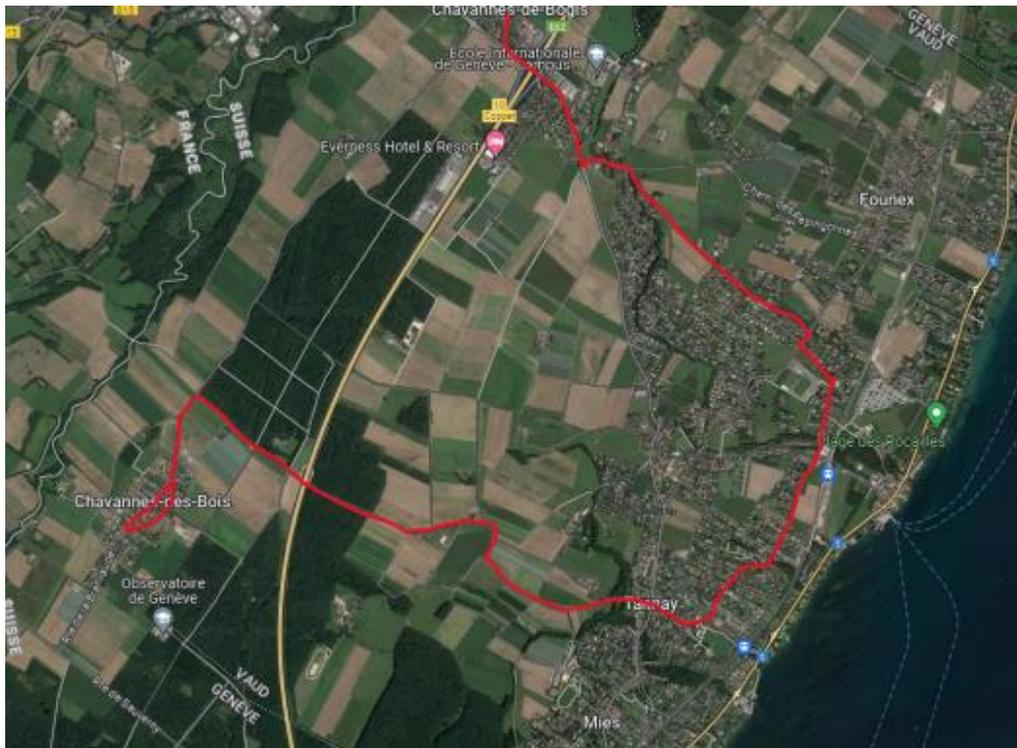
Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel horaire de transports publics 2025 dans le district de Nyon, le tracé de la branche ouest de la ligne régionale 10.813 entre Coppet et Chavannes-des-Bois a été complètement retravaillé. Il permettra d'assurer notamment la desserte du centre commercial de Chavannes, demande récurrente des autorités et des habitants de Terre Sainte. Dans ce cadre, la commune de Chavannes-de-Bogis doit aménager un nouvel arrêt de bus. Un cofinancement DISREN est sollicité pour la phase de réalisation et fait l'objet du présent préavis pour un montant de CHF 31'822.

Contexte / Enjeux

Depuis 2012, la desserte du centre commercial de Chavannes n'est plus assurée. En 2015, une feuille de route partenariale a été signée entre la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), les communes de Chavannes-de-Bogis et Commugny, ainsi que la Région de Nyon, afin de définir les conditions nécessaires à la reconnexion du centre commercial au réseau de transports publics régional.

En 2023, la phase de préparation de la période horaire 2025-2026 des transports publics s'est engagée dans le cadre particulier du changement d'horaire CFF 2025 et de ses conséquences sur le réseau de lignes de bus régionales. Les analyses réalisées ont permis de refaire le point sur les demandes antérieures des communes en matière de desserte et de cadencement et d'identifier des solutions aux problématiques de desserte sur certaines lignes.

C'est dans ce cadre qu'un travail partenarial conséquent a été mené entre les services de la DGMR du Canton de Vaud, les transporteurs, TPN, les communes et la Région de Nyon pour une refonte complète de la branche ouest de la ligne 10.813 entre Coppet et Chavannes-des-Bois. Le tracé de la branche entre Coppet et Crassier reste, quant à lui, identique à celui de l'horaire 2024.



Tracé actuel de la branche ouest ligne 10.813 Chavannes-des-Bois – Coppet – Crassier

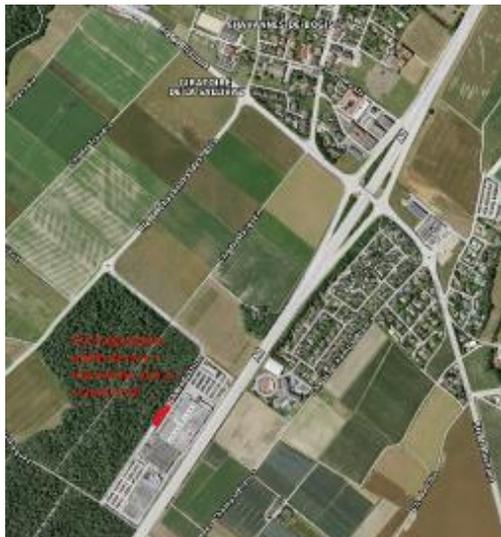
Le nouveau tracé établi permettra ainsi, dès le 15 décembre 2024, de desservir deux nouveaux arrêts : Mies, Village et Chavannes-de-Bogis, centre commercial. Le bus assurera une boucle : il desservira le matin les arrêts dans le sens Coppet – Commugny – Chavannes-de-Bogis, centre commercial – Chavannes-des-Bois – Mies et Tannay, dans le sens inverse l'après-midi.

L'objectif consiste en effet à privilégier les flux pendulaires et scolaires en direction de Coppet le matin et en remontée de Coppet le soir. Le centre commercial sera desservi via 4 courses le matin et 7 courses l'après-midi, ainsi que le soir du vendredi après la nocturne. Le samedi, 8 courses journalières assureront la desserte du lieu.



Cette nouvelle desserte s'inscrit pleinement dans la politique publique régionale de mobilité car elle contribue au report modal en faveur des transports publics. En effet, les horaires de desserte ont été choisis pour permettre, d'une part, aux pendulaires qui travaillent sur place de prendre cette ligne et, d'autre part, d'assurer une desserte du centre commercial aux périodes d'affluence les plus fortes, favorisant ainsi la réduction du trafic individuel motorisé.

Afin de garantir la desserte du centre commercial dans les meilleures conditions pour les usagers et permettre d'assurer la connexion de celui-ci via le Chemin industriel à la Route de la Branvaude menant à Chavannes-des-Bois, il est nécessaire de remettre aux normes l'arrêt existant selon les normes LHand et de créer un nouvel arrêt, côté forêt.



Plan de situation Chavannes centre commercial



Arrêt de bus déjà existant

La Commune de Chavannes-de-Bogis, en tant que maître d'ouvrage du projet, a sollicité un soutien DISREN pour les travaux de réalisation relatifs à l'aménagement d'arrêts de bus permettant de desservir, dès l'horaire 2025, le centre commercial de Chavannes. Après analyse du dossier, les dépenses éligibles retenues au titre d'un soutien DISREN concernent uniquement la création d'un nouvel arrêt de bus, côté forêt, nécessaire au bouclage du tracé en direction de Chavannes-des-Bois. Les travaux relatifs à la mise aux normes de l'arrêt existant selon les normes LHand relèvent de la compétence unique de la Commune et ne sont donc pas soutenus au titre du DISREN.

Objet de l'action proposée

Les futurs aménagements prévoient :

- La réalisation d'un nouveau quai de bus de 2 m de large en revêtement bitumineux
- La fourniture et mise en place d'un mur de soutènement
- La création d'un passage pour piétons permettant un accès sécurisé à ce nouvel aménagement
- Une légère réduction de la largeur de la chaussée à la hauteur des arrêts de bus, afin de limiter la vitesse pratiquée par les usagers
- L'amélioration de la reprise des eaux de ruissellement
- Le déplacement du candélabre existant et la mise aux normes de l'éclairage au niveau du nouveau passage pour piétons

Le plan d'aménagement et les coupes-types sont disponibles dans l'annexe 2.

Financement

La Commune de Chavannes-de-Bogis, en tant que maître d'ouvrage du projet d'aménagement d'arrêts de bus devant le centre commercial de Chavannes, sollicite une participation DISREN pour la phase de réalisation. Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis a d'ores et déjà voté le 26 juin 2024 un préavis, afin de financer l'entier des coûts d'études et de réalisation pour un montant total de CHF 234'500 (TTC). Sur ce coût global, le montant des dépenses relatives à la création du nouvel arrêt de bus est aujourd'hui chiffré à CHF 133'443 (TTC).

Une participation financière a été sollicitée par la commune auprès de la direction du centre commercial. En cas d'entrée en matière positive, le montant alloué viendra en déduction de la part des dépenses éligibles définies au titre de ce préavis DISREN.

Afin de pouvoir déterminer la part à charge du cercle solidaire DISREN, il a été fait la distinction entre les éléments d'intérêt régional éligibles au subventionnement par le DISREN et ceux d'intérêt purement local à charge de la Commune de Chavannes-de-Bogis, selon le devis de soumissions rentrées. Ces pourcentages sont ensuite appliqués aux coûts d'étude de projet afin d'en définir la part régionale subventionnable par le DISREN.

Les éléments d'intérêt local, non subventionnables par le DISREN, s'élèvent à CHF 6154 (TTC) et concernent :

- 50% des coûts d'éclairage public

Les éléments d'intérêt régional, qui permettent de définir les montants à la charge des cercles porteur et solidaire, s'élèvent à CHF 127'289 (TTC) et concernent pour ce projet :

- 100% des coûts de génie civil et de marquage et signalisation
- 50% des coûts liés à l'éclairage public
- Les honoraires et divers et imprévus au prorata des coûts de travaux

Sur cette base et selon les principes de cofinancement du DISREN pour les infrastructures de mobilité, la part du cercle solidaire se monte à 25% des coûts d'intérêt régional, soit 31'822 CHF (TTC).

Tableau de répartition DISREN :

	Phase 4 DISREN	
	Mode de financement	Réalisation [CHF TTC]
Coût total CHF (TTC)		133'443
Porteurs	Chavannes-de-Bogis porteur	95'467
Région	Cercle solidaire PR 42-2024-DISREN	31'822
Fonds tiers	Chavannes-de-Bogis (intérêt local)	6'154

Conformément aux dispositions en vigueur, un montant correspondant à l'accompagnement opérationnel de la Région de Nyon sera refacturé à la commune porteuse. Il est calculé sur une base forfaitaire maximum de 2% du montant de la part d'intérêt régional du projet, soit CHF 2546.

Calendrier

Jun 2024	Vote du préavis communal
Début septembre 2024	Signature de la convention DISREN entre Chavannes-de-Bogis et la Région de Nyon
15 septembre-10 décembre 2024	Travaux de réalisation
15 décembre 2024	Mise en service de l'arrêt de bus pour le changement d'horaire des transports publics 2025

Communication

La mise en place du nouveau tracé de la branche ouest de la ligne 10.813 entre Coppet et Chavannes-des-Bois impliquera une campagne de communication conséquente tant auprès des usagers habituels de la ligne que du grand public pour informer des nouvelles dessertes proposées à l'horaire 2025, notamment celle du centre commercial de Chavannes Centre. Un partenariat pourra être mis en place entre la direction du centre commercial, l'entreprise TPN et la Région de Nyon pour coordonner les messages.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Le raccordement du centre commercial de Chavannes au réseau régional de transports publics contribue à favoriser la politique de report modal engagée depuis plus de 10 ans par la Région de Nyon.
Bénéfices pour les communes	La subvention DISREN confirme l'appui financier et technique de la Région de Nyon à la Commune de Chavannes-de-Bogis.
Bénéfices pour les habitants	La nouvelle desserte du centre commercial par les transports publics incitera les habitants de renoncer à prendre leur voiture pour effectuer leurs achats ou pour rallier leur travail.

Conclusion

L'aménagement d'arrêts de bus devant le centre commercial de Chavannes, situé sur la commune de Chavannes-de-Bogis, s'inscrit dans le projet plus global du développement d'offre de la ligne 10.813 à l'horaire 2025. N'étant plus connecté au réseau régional des transports publics de la Région de Nyon depuis 2012, ce lieu à forte fréquentation a fait l'objet de plusieurs études et recherches de solutions de desserte, sans succès jusqu'en 2023.

A la faveur du travail partenarial important mené entre la DGMR, les communes, l'entreprise TPN, la Région de Nyon et la direction du centre commercial de Chavannes dans le cadre de la préparation de l'horaire 2025, une nouvelle solution de desserte pour ce lieu a pu être validée. Afin de garantir l'accueil des usagers dans les meilleures conditions dès le 15 décembre 2024, un nouvel arrêt de bus doit être créé devant le centre commercial, côté forêt. La participation de la Région de Nyon via le cercle solidaire DISREN viendra soutenir la part à charge de la commune de Chavannes-de-Bogis, maître d'ouvrage du projet.

Annexes

- Fiche de répartition financière DISREN
- Plans et coupes-types du projet

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 42-2024-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 31'822 (TTC),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide
1. d'accorder le crédit de CHF 31'822 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis (Chavannes-de-Bogis, centre commercial).
 2. d'imputer le montant total de CHF 31'822 (TTC) sur le compte 140.3185.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 18 juillet 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Aménagement arrêt de bus Chavannes-de-Bogis			
Numéro de préavis	PR 42-2024-DISREN			
Communes territoriales	Chavannes-de-Bogis			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

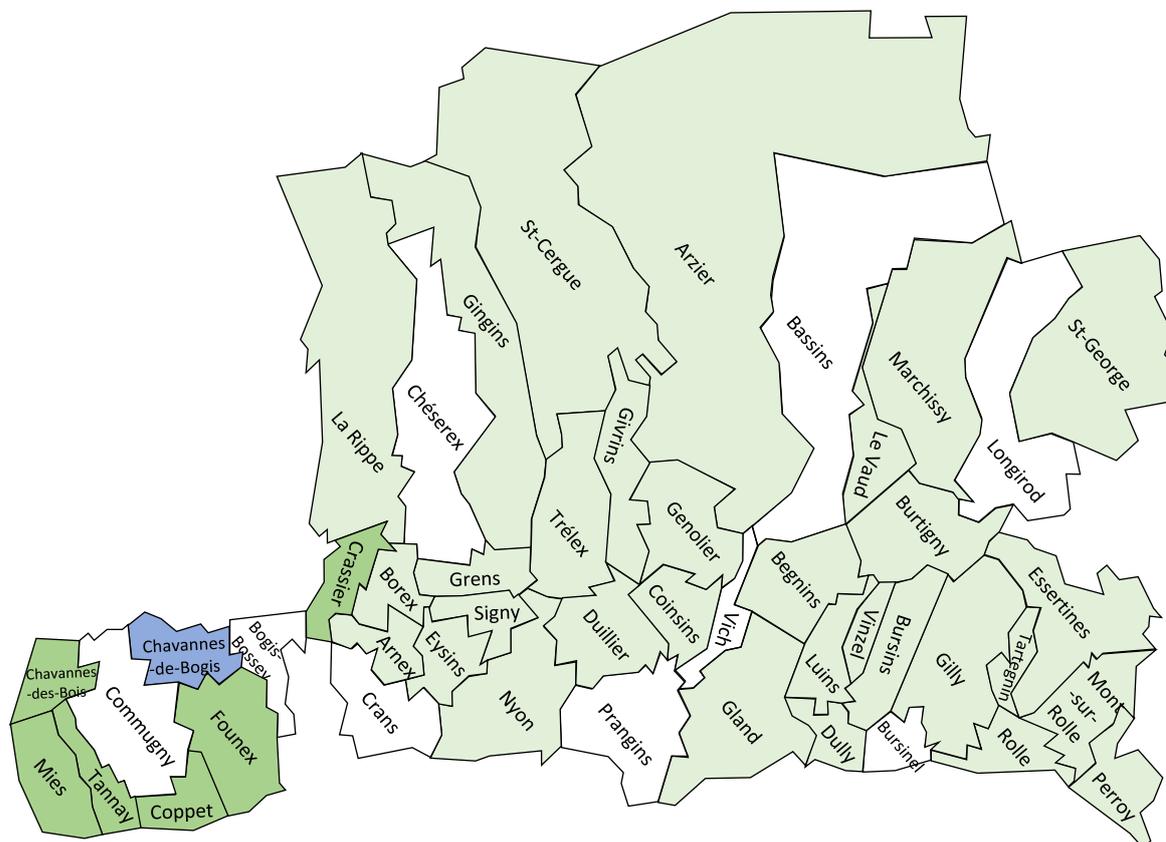
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 133'443	100%
Part locale	CHF 6154	5%
Part régionale	CHF 127'289	95%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire bénéficiaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Chavannes-de-Bogis	75%	95'467
Porteur B	Aucune	0%	0
Solidaire A	Chavannes-des-Bois, Coppet, Crassier, Founex, Mies, Tannay	5.4%	6900
Solidaire B	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Dully, Eysins, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tartegnin, Trélex, Vinzel	19.6%	24'922



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Chavannes-de-Bogis, commune territoriale
Porteur B	Aucune
Solidaire A	Toutes les communes non-territoriales faisant partie du même bassin versant TP
Solidaire B	Toutes les autres communes adhérentes au DISREN

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle	Coût/habitant (CHF)
Porteur A	95'467	1394	68.48
Porteur B	0	0	0.00
Solidaire A	6900	13'145	0.52
Solidaire B	24'922	75'963	0.33

La répartition des montants pris en compte est établie sur la base des dernières données officielles, en notre possession.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	0,68%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,01 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2024

Impact en % (avant compensation)	0.68%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,01 pt